

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom SudParis

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 7 novembre 2017 portant nomination
des membres du conseil d'école de Télécom SudParis**

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;
Vu l'arrêté du 18 avril 2012 modifié relatif à Télécom SudParis, notamment son article 1-1 (3°),

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de Télécom SudParis, en qualité de représentants de l'État, à compter du 7 novembre 2017 :

Au titre du ministre chargé de l'industrie

En tant que titulaire :

M. Caquot (Emmanuel), chef de la mission de tutelle des écoles, au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

En tant que suppléant :

M. Théry (Vincent), adjoint au chef de la mission de tutelle des écoles, au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Au titre du ministre chargé des communications électroniques

M. Ravier (Christophe), adjoint au chef du service de l'économie numérique à la direction générale des entreprises.

Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Mme Mairesse (Marie-Pierre), professeure des universités et conseillère d'établissement et de site à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

Article 2

Le directeur de Télécom SudParis est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 novembre 2017.

Le ministre de l'économie et des finances,
Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
L. ROUSSEAU